

ARRÊTÉ N°63/2021

PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON- A LA CADENCE UNIQUE

**De Madame JOUSSELME Jennifère, Titulaire CNRACL
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Le Maire de MAIRIE DE CHABOTTES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
Considérant que Madame JOUSSELME Jennifère remplit les conditions d'ancienneté et que sa valeur professionnelle justifie un avancement,

-ARRETE-

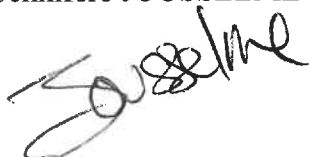
Article 1 Madame JOUSSELME Jennifère bénéficie d'un avancement d'échelon dans les conditions suivantes :

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE à compter du 01/05/2019
Grade : Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Echelle : Echelle C3 Echelon : Echelon n° 3 IB : 412 IM : 368 Ancienneté : 01/05/2017	Grade : Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Echelle : Echelle C3 Echelon : Echelon n° 4 IB : 430 IM : 380 NBI : 15 points

Article 2 Le présent arrêté sera :
- notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :
- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le :
Jennifere JOUSSELME



Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chabottes, le 28/07/2021
Le Maire, Roland AYMERICH

